

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
HERAULT  
ARRONDISSEMENT  
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 Novembre 2017  
Commune de  
PAULHAN N° 2017/11/16

Date de la convocation	06 / 11 / 2017
	<b><u>Votes</u> : 24</b>
Présents : 20	Pour : 24
Absents : 03	Contre : 0
Représentés : 04	Abstention : 0

L'an deux mille dix sept et le seize novembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, GASC Georges, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, JAURION Léon, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient Absents : MM. BORGNAT Géraldine, L'HOTE Valérie, WEHRMEIJER Patricia.

Procurations : - Mr BIROUSTE Pascal à Mr ARNAUD Raymond  
- Mr ENGELVIN Gérard à Mme ARNAUD Pierrette  
- Mme HEREDIA Fabienne à Mme DJUROVIC Aleksandra  
- Mr JAM Thierry à Mr VALERO Claude

**Objet : Groupement de commandes pour un marché de télécommunication avec les communes de Canet, Ceyras, Fontès, Nébian, Paulhan, Péret et Saint-Félix de Lodez et la Communauté de communes du Clermontais – Appel d’offres ouvert – Autorisation de signature du Conseil Municipal au Maire**

Un groupement de commandes pour un marché de télécommunication a été approuvé par la commune de Paulhan, par délibération en date du 26 janvier 2017. Ce groupement est composé également des communes de Canet, Ceyras, Fontès, Nébian, Péret, Saint-Félix de Lodez et la Communauté de communes du Clermontais.

Il est rappelé que ce groupement de commandes a été constitué afin de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et de bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services de télécommunications dans les domaines de la téléphonie fixe, mobile et internet.

La Communauté de communes, en qualité de coordonnateur du groupement, a réalisé l’ensemble de la procédure de mise en concurrence selon la procédure d’Appel d’Offres Ouvert.

Cet accord-cadre à bons de commande de techniques de l’information et de la communication est composé des 4 lots séparés suivants :

1. Téléphonie fixe sur IP Centrex, interconnexion des sites et accès Internet professionnel,
2. Téléphonie mobile,
3. Téléphonie fixe - Accès analogiques et T0,
4. Accès à Internet.

Le lot n° 1 ne concerne que la Communauté de communes du Clermontais.

La Commission d’Appel d’Offres du groupement de commandes, réunie le 30 Octobre 2017, a émis un avis favorable à la passation des accords-cadres à bons de commande avec les candidats suivants :

N° lot	Désignation du lot	Candidat retenu
1	Téléphonie fixe sur IP Centrex, interconnexion des sites et accès Internet professionnel	ADISTA (54 230 Maxeville)
2	Téléphonie mobile	EURO INFORMATION TELECOM (75 002 Paris)
3	Téléphonie fixe - Accès analogique	ORANGE (75 015 Paris)

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20171116-2017-11-16-DE  
Date de télétransmission : 20/11/2017  
Date de réception préfecture : 20/11/2017

4	Accès à Internet	STELLA TELECOM  (06 560 Valbonne)
---	------------------	---

Il est rappelé que chaque membre signe ensuite son propre marché et est chargé de son exécution.

En conséquence, il convient d'autoriser le Maire à signer l'accord-cadre à bons de commande de techniques de l'information et de la communication pour la commune de Paulhan pour les lots 2, 3 et 4.

Il convient d'en délibérer.

Oui l'exposé de son rapporteur,

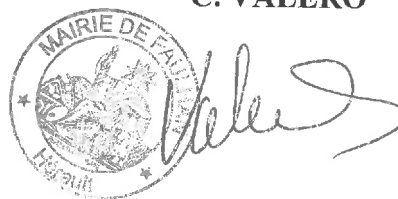
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

#### Décide

- d'autoriser le Maire à signer l'accord-cadre à bons de commande de techniques de l'information et de la communication pour la commune de Paulhan pour les lots 2, 3 et 4.
- Mandate M. le Maire ou l'adjoint délégué pour accomplir toutes les formalités nécessaires au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire**  
**C. VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20171116-2017-11-16-DE  
Date de télétransmission : 20/11/2017  
Date de réception préfecture : 20/11/2017